



**Régie intermunicipale
de protection incendies
de la région de Coaticook**
Téléphone : (819) 849-2688
Télécopieur : (819) 849-9669
regie.incendies@coaticook.ca

RÉSOLUTION 25-09-1765

ADOPTION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIES DE LA RÉGION DE COATICOOK

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, sanctionnée le 1^{er} juin 2022, instaure un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux au sens de l'annexe I de la Charte de la langue française (chapitre C-11);

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'incendie de Coaticook est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Éric Leclerc
appuyé par : Monsieur Steve Lanciaux

Et résolu d'adopter la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle par la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook et d'en informer le ministère de la Langue française

Adoptée à l'unanimité

Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook
Le 15 septembre 2025

(s) Guy Jubinville
Guy Jubinville, président

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Coaticook, ce 16^{ième} jour de septembre 2025

Solange Meunier
Solange Meunier
Secrétaire-trésorière